



MUNICIPALITE
Législature 2016-2021

PREAVIS MUNICIPAL 02/2017

concernant une demande de crédit
extrabudgétaire de CHF 57'900.- TTC pour
l'achat d'un tracteur pour le service communal de
la voirie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité souhaite racheter un tracteur pour le Service de la voirie en remplacement du tracteur « John Deere 955 » âgé de plus de 20 ans, acheté neuf en début 1996, étant donné que celui-ci commence à montrer de sérieux signes de fatigue.

Notre choix s'est porté sur le modèle 2036 - 4x4 – 35,8 CV de la marque «John Deere» pour les raisons suivantes :

- après analyse des différents modèles, celui-ci répond aux attentes,
- d'autre part, l'ensemble de notre parc de véhicules est déjà de cette marque et le service est assuré par une entreprise de proximité avec laquelle nous travaillons de façon régulière,
- de plus, les différents accessoires pour le travail quotidien de la voirie communale peuvent être installés sur ce véhicule comme sur les autres.

Le coût de cet investissement est de CHF 57'900.- TTC et se décompose comme suit :

Tracteur John Deere 2036R avec cabine	CHF	44'146.-
Distributeur Centrifuge	CHF	3'780.-
Lame à neige Zaugg G3	CHF	4'540.-
Relevage frontal	CHF	2'720.-
Tondeuse ventrale "Auto Connect"	CHF	7'520.-
Réglage électronique du débit proportionnel	CHF	3'450.-
Total net avec TVA	CHF	66'156.-
Reprise John Deere 955	CHF	- 7'386.-
Remise	CHF	- 870.-
Total avec TVA après reprise	CHF	57'900.-

L'offre tient compte de la reprise de l'ancien tracteur « John Deere 955 » pour un montant de CHF 7386.- (montant déjà déduit du coût ci-dessus).

Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Amortissement

L'amortissement se fera sur une durée de 10 ans.

Décision

En conséquence, la Municipalité de Commugny qui a accepté ce préavis en séance le 9 janvier 2017 prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 02/2017,
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Entendu le rapport de la Commission des finances,
Décide d'accepter le préavis no 02/2017 et
d'accorder le crédit extrabudgétaire de CHF 57'900.- TTC pour l'achat d'un tracteur pour le Service communal de la voirie.

Commugny, le 9 janvier 2017

Le Municipal responsable : Michel Golay

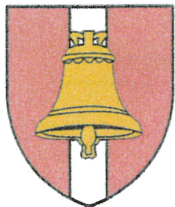
Au nom de la Municipalité

la syndique

la secrétaire

O. Decré

N. Sereno-Régis



Conseil Communal Commission des Finances

Rapport sur le préavis municipal N° 02/2017 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 57'900.- TTC pour l'achat d'un tracteur pour le service communal de la voirie

Commugny, le 31 janvier 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances a rencontré la Municipalité en date du 9 janvier, en présence de Messieurs Yves Hermanjat, Michel Golay, Harry Schaub et Pierre Maillebiau, ainsi que des membres de la Commission, Madame Michèle Luyet, Messieurs Charles Claris, Cyrill Schuler et Thierry Dehaynin.

La Municipalité a indiqué vouloir acquérir un tracteur pour le Service de la voirie en remplacement du « John Deere 955 » acquis en 1996. Le modèle choisi est un « John Deere 2036R » avec cabine, permettant l'installation de lame à neige ou encore de tondeuse.

La Commission des Finances prend acte de l'obsolescence du tracteur actuel et ne remet pas en question la nécessité de le remplacer. En revanche, elle s'étonne que cet investissement n'ait pas été anticipé ni présenté à la Commission dans le cadre de l'exercice budgétaire.

La Commission des Finances a dès lors demandé à la Municipalité de présenter au Conseil un état du parc de véhicules et choses appartenant à la Commune, avec leur date d'acquisition, le prix d'acquisition et le plan d'amortissement appliqué.

Ce crédit extrabudgétaire sera financé par notre trésorerie courante et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement. L'amortissement se fera sur une durée de 10 ans.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et considérant que l'achat de ce tracteur est indispensable à la Commune pour assurer l'entretien de la voirie, la Commission unanime vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 02/2017 en prenant la décision suivante :

Le Conseil Communal de Commugny

Vu crédit extrabudgétaire de CHF 57'900.- TTC pour l'achat d'un tracteur pour le service communal de la voirie

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

entendu le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet,

décide : d'accepter le préavis municipal N° 02/2017 concernant une demande crédit extrabudgétaire de CHF 57'900.- TTC pour l'achat d'un tracteur pour le service communal de la voirie.

Pour la Commission des Finances :

Michèle Luyet

Charles Claris

Thierry Dehaynin

Cyrill Schuler

Emanuel Weisskopf

